

Le portrait CRTE de CU Le Mans Métropole

Arrondissement : Le Mans



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les sources et méthodes employées sont précisées en fin de document.
 Afin d'en faciliter la lecture, les graphiques en 'nuage de points' sont artificiellement étendus selon l'axe des ordonnées.

Démographie

Population

source : INSEE - RP

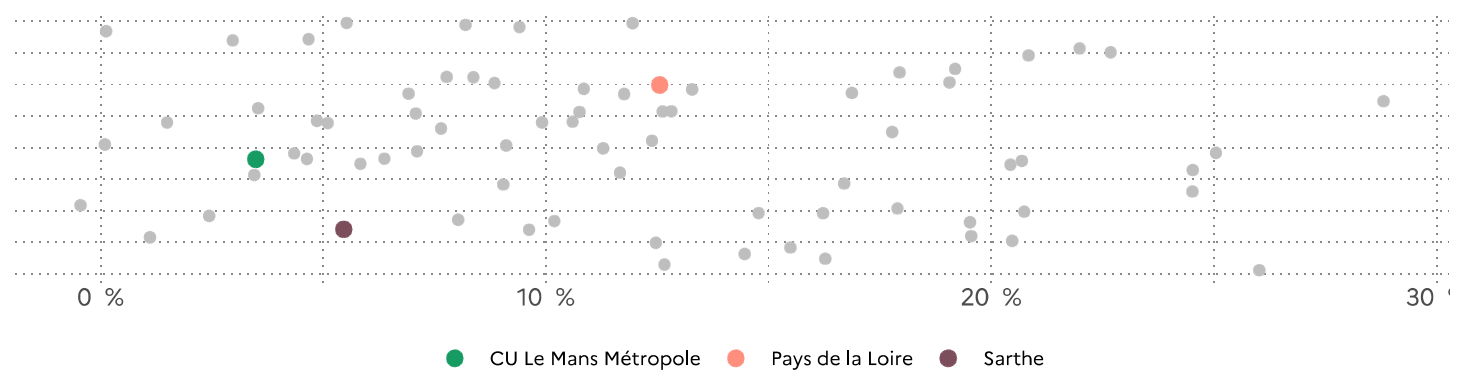
Territoire	Population totale en 2017	Évolution de la population entre 2007 et 2017	Évolution de la population entre 2007 et 2017 (en %)
CU Le Mans Métropole	205 229	1 148	0,6
Sarthe	566 506	9 560	1,7
Pays de la Loire	3 757 600	275 013	7,9
France métropolitaine	64 639 133	2 844 126	4,6

Logements

source : INSEE - RP

Territoire	Nombre de résidences principales en 2017	Nombre de résidences secondaires et logements occasionnels en 2017	Évolution du nombre de résidences principales entre 2007 et 2017	Évolution du nombre de résidences principales entre 2007 et 2017 (en %)	Évolution du nombre de résidences secondaires et logements occasionnels entre 2007 et 2017	Évolution du nombre de résidences secondaires et logements occasionnels entre 2007 et 2017 (en %)
CU Le Mans Métropole	97 016	2 636	3 262	3,5	1 124	74,3
Sarthe	250 786	13 862	12 978	5,5	-583	-4,0
Pays de la Loire	1 658 198	214 188	184 963	12,6	2 435	1,1
France métropolitaine	28 734 433	3 419 926	2 381 618	9,0	337 926	11,0

Évolution du nombre de résidences principales entre 2007 et 2017



source : INSEE-RP - en gris les autres EPCI

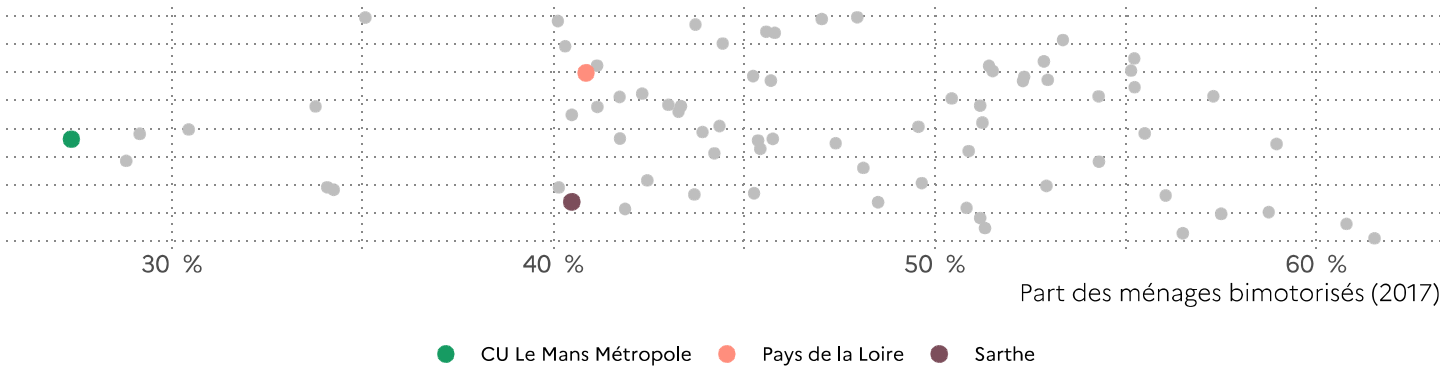
Mobilité

Autorité organisatrice de la mobilité : oui

source : Open street map, RSVERO2, INSEE - RP

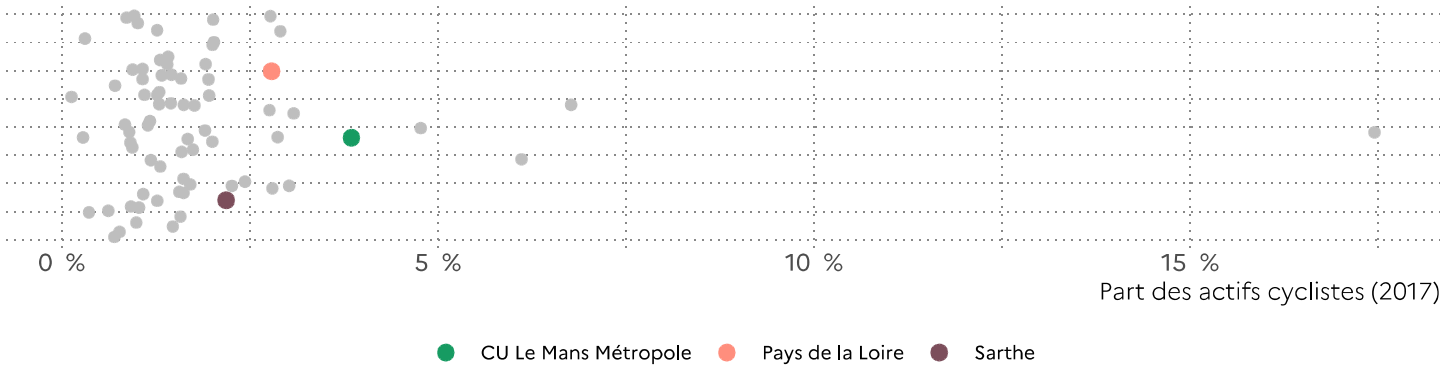
Territoire	Nombre de points de recharge électrique ouverts au public	Capacité d'accueil des parkings vélo en 2021	Part des ménages bimotorisés (en %, 2017)	Part des actifs cyclistes en 2017 en %	Part des actifs automobilistes en 2017 en %	Part du parc automobile électrique, hydrogène ou hybride rechargeable (en %, 2020)	Mètres d'aménagements cyclables par habitant en 2020
CU Le Mans Métropole	8	860	27,4	3,8	67,3	0,46	0,95
Sarthe	68	1 220	40,5	2,2	79,0	0,35	0,50
Pays de la Loire	2 943	2 966	40,9	2,8	79,0	0,47	0,83

Part des ménages bimotorisés par Epci en Pays de la Loire



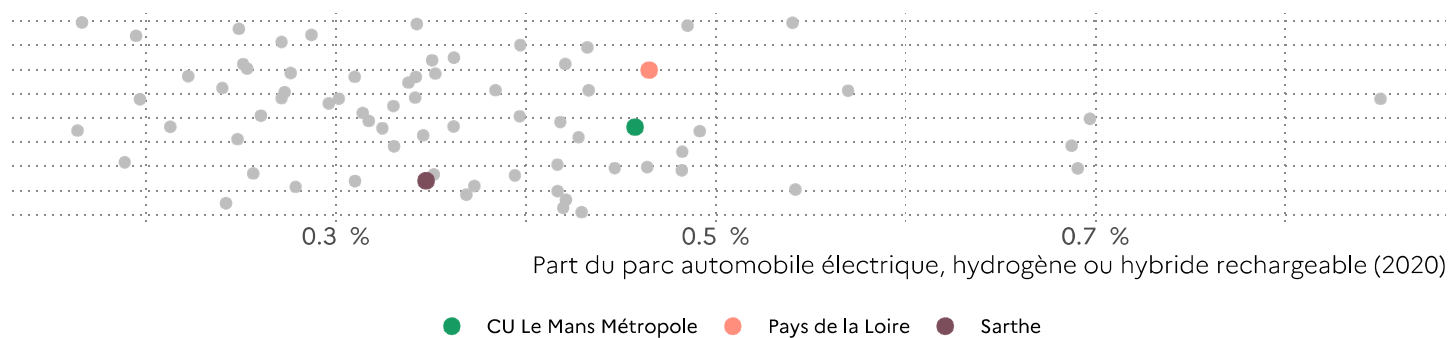
source : INSEE-RP - en gris les autres EPCI

Part des actifs cyclistes par Epci en Pays de la Loire



source : INSEE-RP - en gris les autres EPCI

Part du parc automobile électrique, hydrogène ou hybride rechargeable par Epci en Pays de la Loire



source : RSVERO - en gris les autres EPCI

Énergie climat

PCAET, TEPCV et PTRE

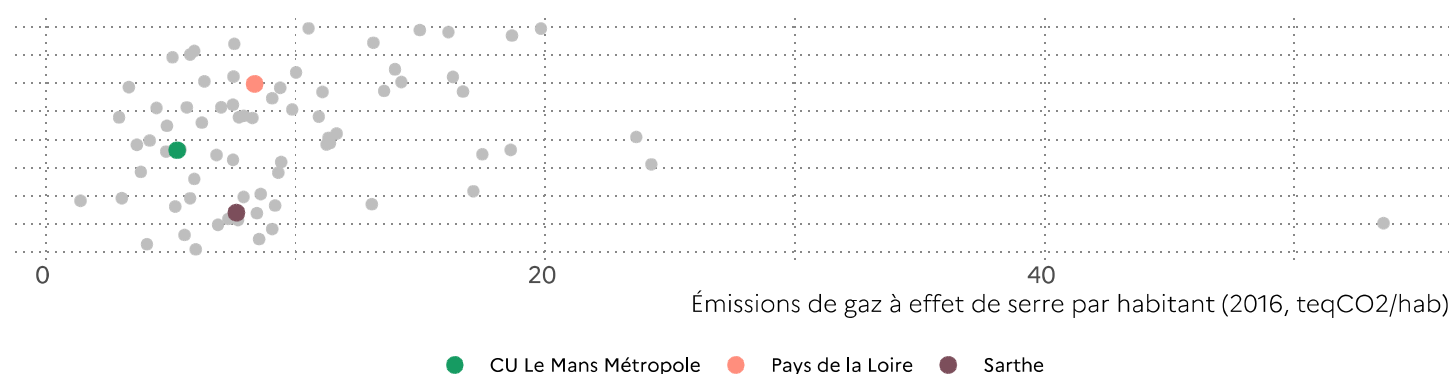
- PCAET obligatoire : oui
- Nom du PCAET : Le Mans métropole
- Echelle PCAET : scot
- PCAET opposable : oui
- Avancement du PCAET : approuvé
- Territoire TEPCV : oui
- Existence de PTRE (Plateformes territoriales de rénovation énergétique) : non

Climat / transition énergétique

source : Basemis v5, INSEE - RP, ...

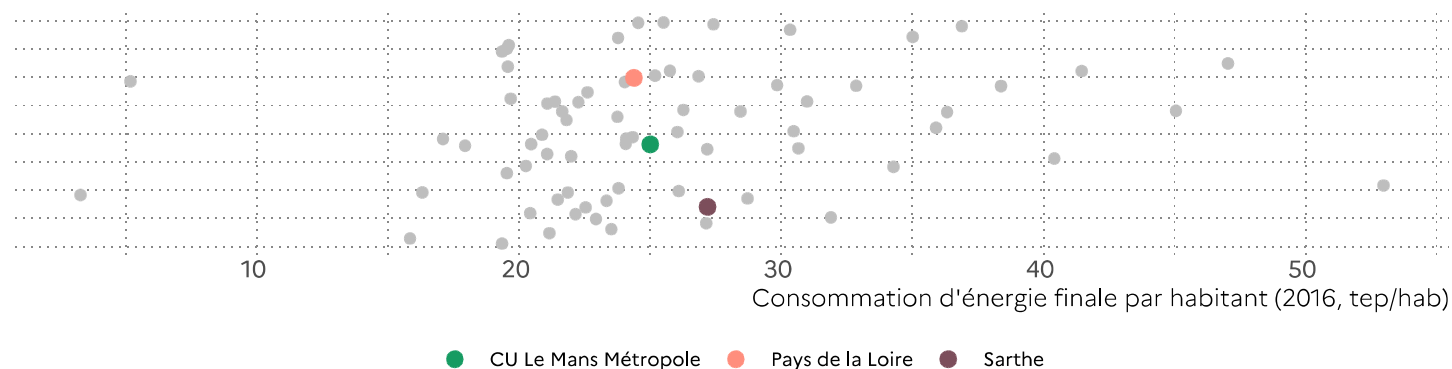
Territoire	Émissions de gaz à effet de serre (2016, milliers de tonnes équivalent CO ₂ - kteqCO ₂)	Émissions de gaz à effet de serre par habitant (2016, teqCO ₂ /hab)	Consommations énergétiques du territoire (2016, GWh)	Consommations énergétiques du territoire par habitant (2016, en MWh/hab)	Production annuelle d'électricité renouvelable et de biométhane (en 2019, en MWh)
CU Le Mans Métropole	1 079	5,3	5 129	25,0	60 129
Sarthe	4 332	7,6	15 435	27,2	205 464
Pays de la Loire	31 239	8,4	91 130	24,4	2 985 216

Émissions de gaz à effet de serre par habitant



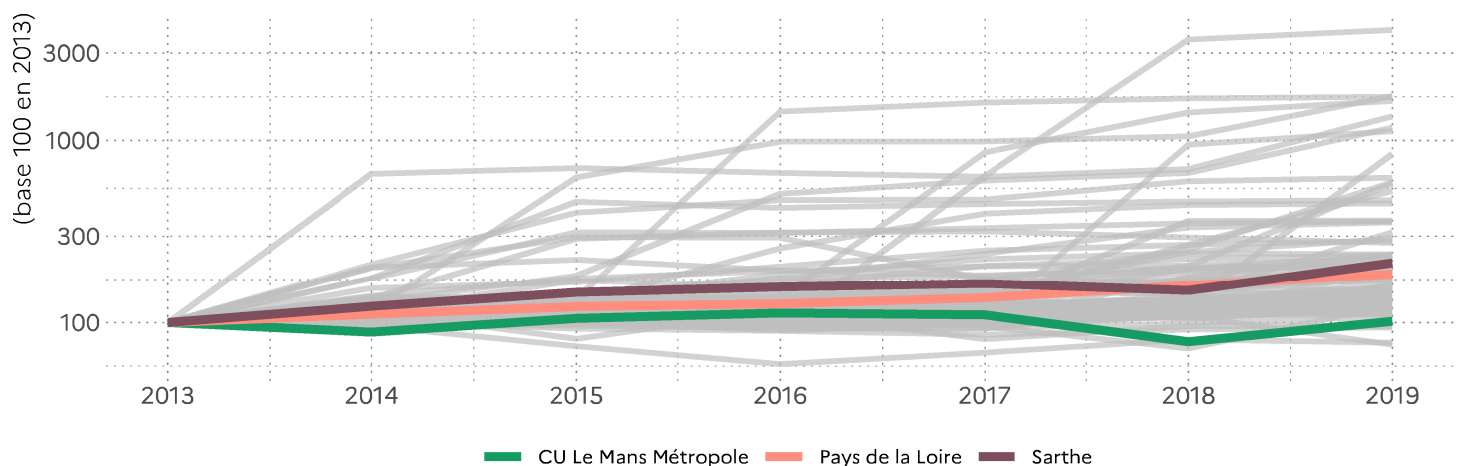
source : Air Pays de la Loire, Basemis v5 - en gris les autres EPCI

Consommation d'énergie finale par habitant



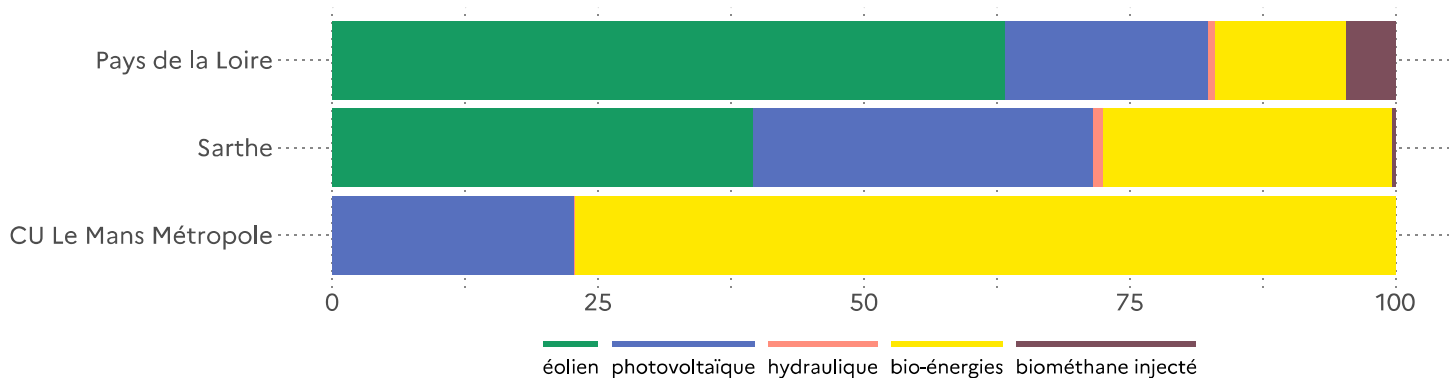
source : Air Pays de la Loire, Basemis v5 - en gris les autres EPCI

Evolution de la production d'électricité renouvelable et de biométhane



source : DREAL - TEO, en gris les autres EPCI pour les millésimes 2017 et précédents

Composition de la production annuelle d'électricité renouvelable et de biométhane en 2019



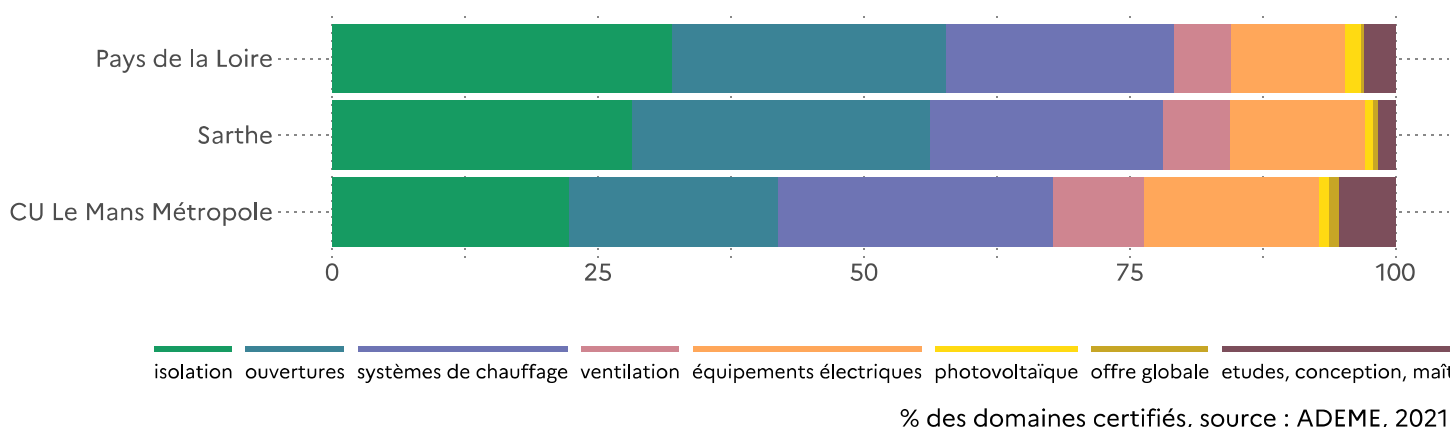
source : DREAL - TEO

Rénovation énergétique

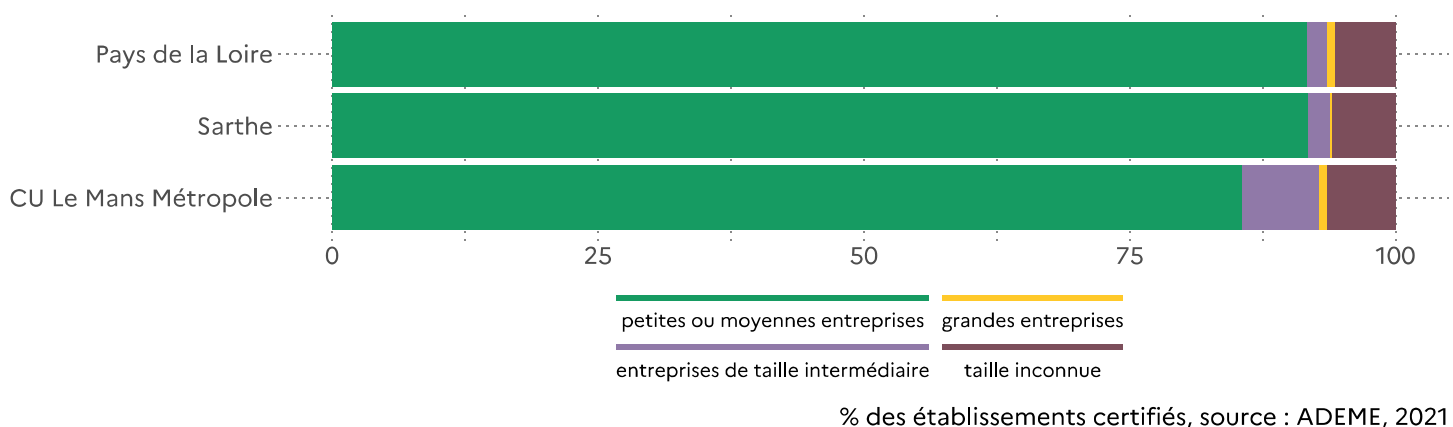
source : INSEE - Sirene, Ademe, DREAL, RPLS

Territoire	Nombre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE sur le territoire en 2021	Nombre de passoires thermiques dans le parc de logement (estimation 2008)	Part des passoires thermiques dans le parc de logement (estimation 2008)	Nombre de copropriétés fragiles (en 2017)	Part de copropriétés fragiles (en 2017)	Nombre de passoires thermiques dans le parc social (en 2020)	Part des passoires thermiques dans le parc social (en 2020)
CU Le Mans Métropole	139	9 738	10,4	107	7,3	519	2,1
Sarthe	606	44 165	18,4	119	6,1	1 357	3,6
Pays de la Loire	4 628	236 249	15,8	1 364	5,0	4 129	1,8
France métropolitaine	56 122	6 787 412	25,5	-	-	178 058	4,4

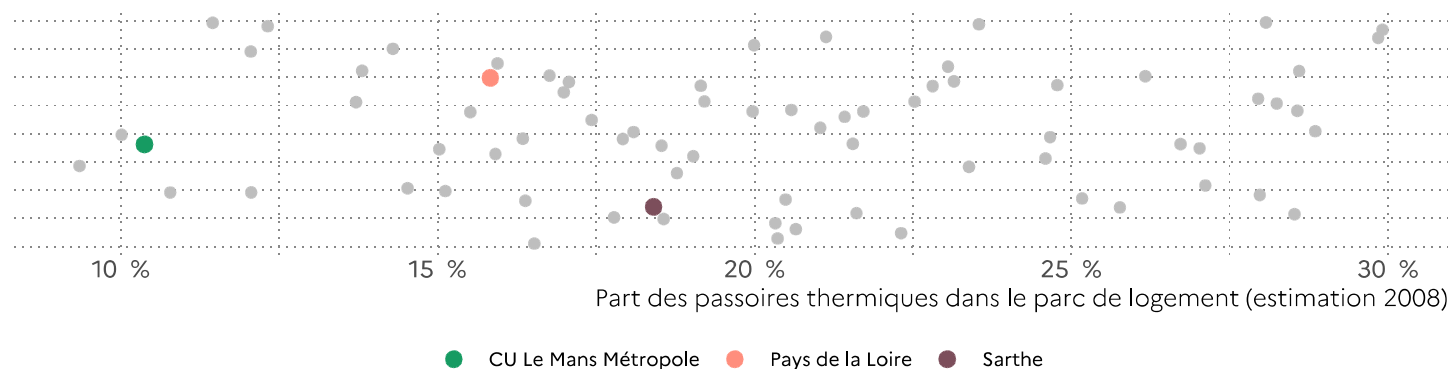
Domaines de travaux des artisans et entreprises certifiées RGE



Taille des entreprises certifiées RGE

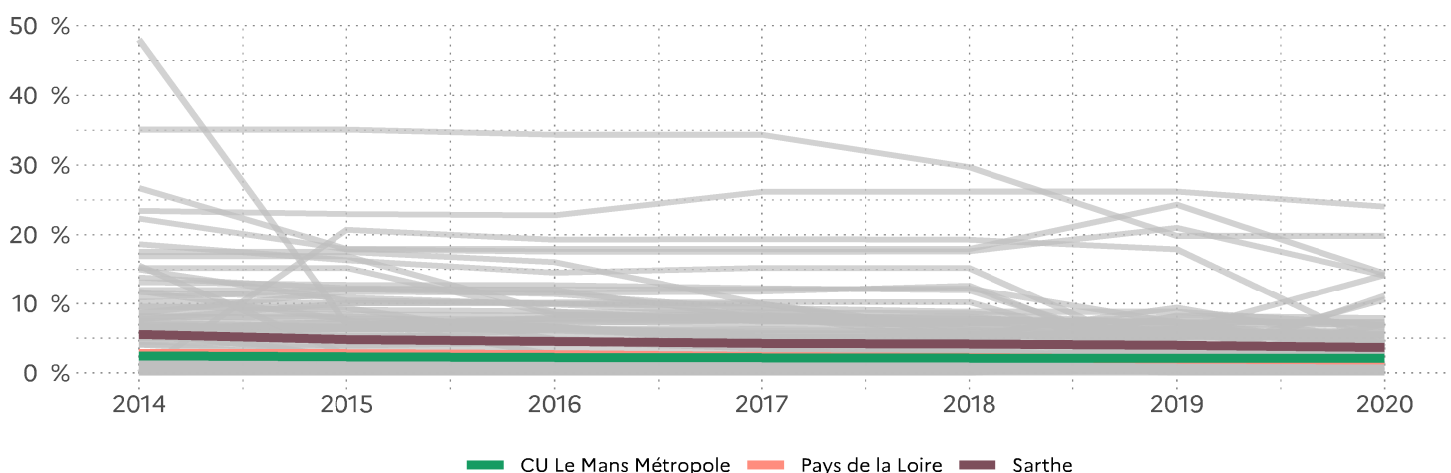


Part des passoires thermiques dans le parc de logement en Pays de la Loire



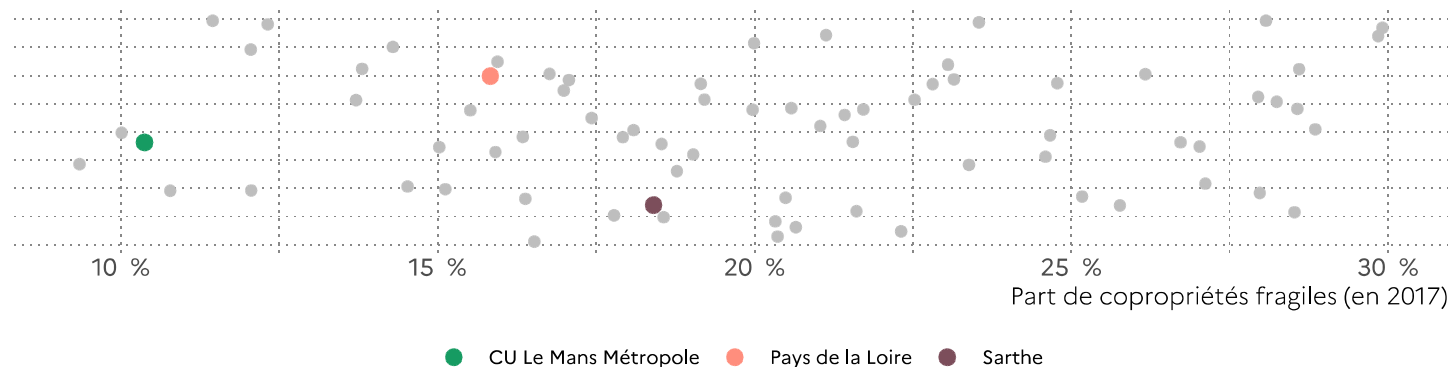
source : kit INSEE/SDES AT44 précarité énergétique, en gris les autres EPCI

Evolution de la proportion de passoires thermiques au sein du parc social



source : RPLS - en gris les autres EPCI

Proportion de copropriétés fragiles en Pays de la Loire



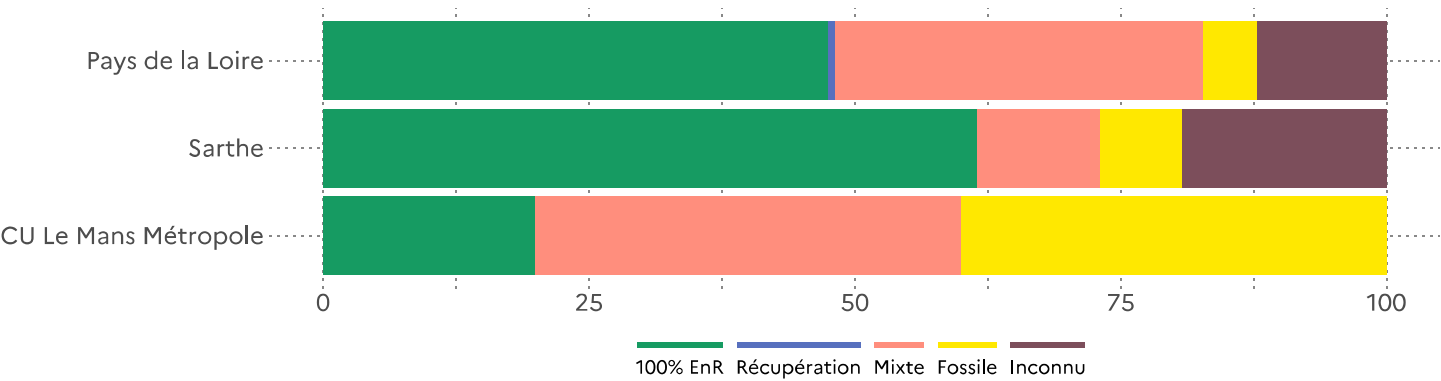
source : Registre national des copropriétés - en gris les autres EPCI

État des systèmes de chauffage

source : INSEE - RP, DREAL

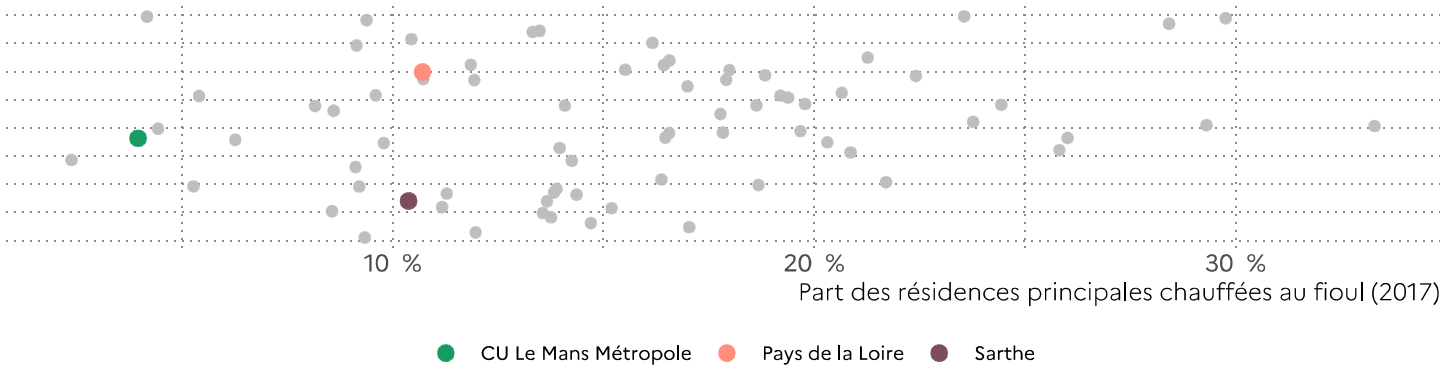
Territoire	Nombre de résidences principales chauffées au fioul (en 2017)	Part résidences principales chauffées au fioul (en % en 2017)	Nombre de réseaux de chaleur en 2018
CU Le Mans Métropole	3 839	4,0	5
Sarthe	26 021	10,4	26
Pays de la Loire	177 518	10,7	139
France métropolitaine	3 117 934	10,9	-

Répartition des réseaux de chaleur par type de mix énergétique



source : Enquête DREAL

Part des résidences principales chauffées au fioul en Pays de la Loire



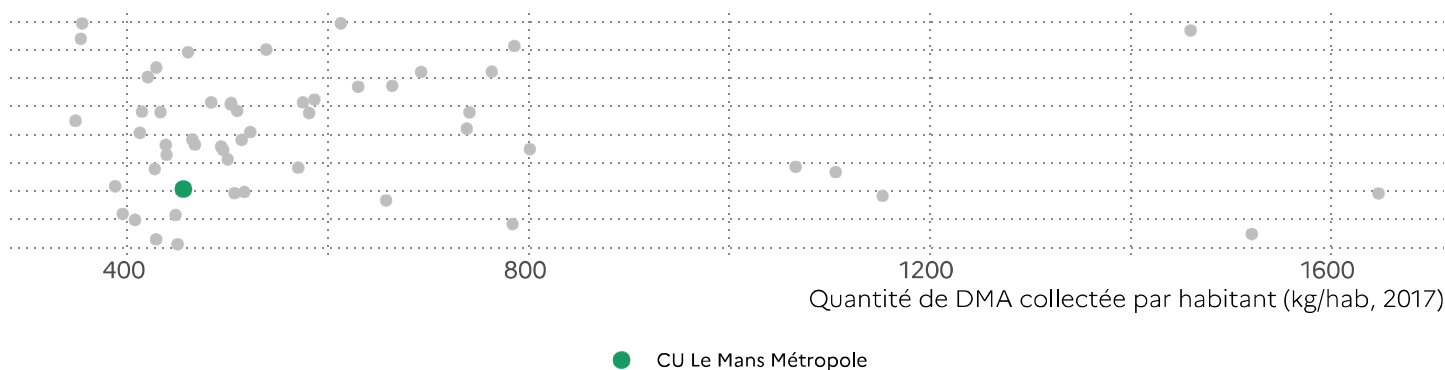
source : INSEE RP - en gris les autres EPCI

Traitement des déchets

source : Enquête collecte Ademe - SINOE

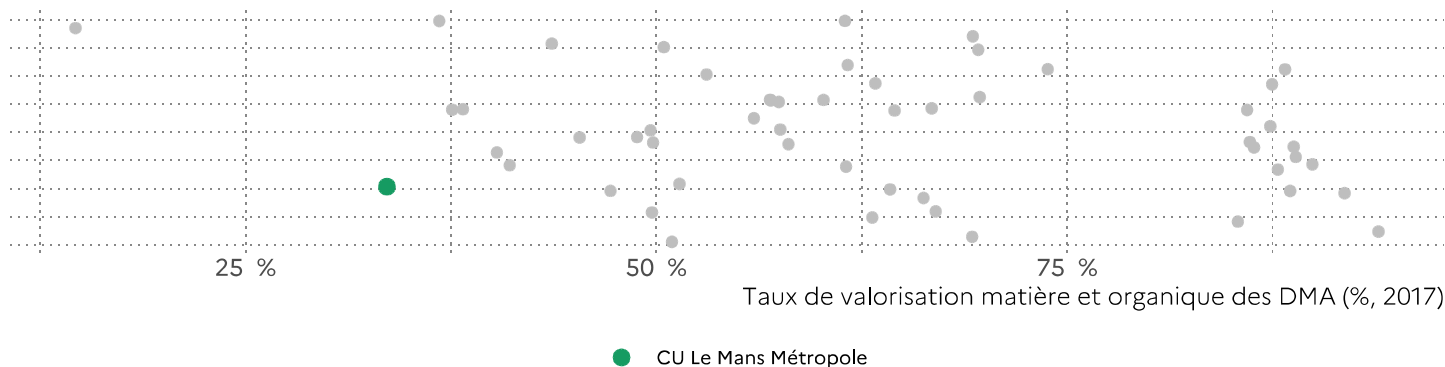
Territoire	Tonnes de DMA collectées (en 2017)	Quantité de DMA collectée par habitant (kg/hab, en 2017)	Taux de valorisation matière et organique des DMA (en % en 2017)	Taux de valorisation matière des DMA (en % en 2017)	Taux de valorisation organique des DMA en 2017
CU Le Mans Métropole	94 219	455,8	34	21	12

Performance de la collecte des déchets ménagers et assimilés en Pays de la Loire



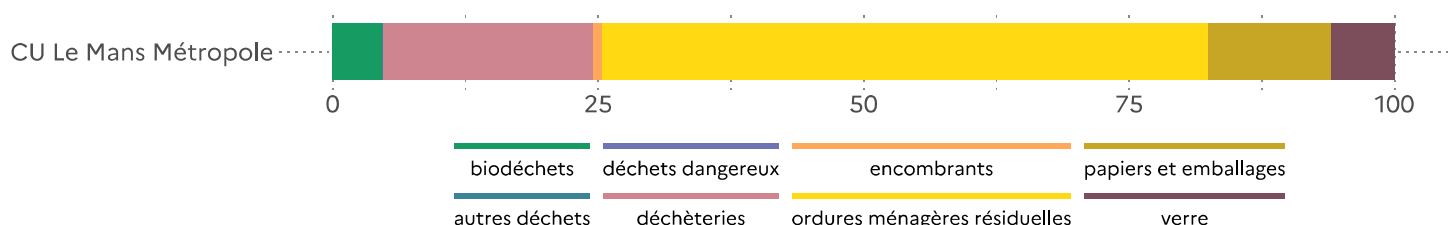
source : enquête collecte ADEME - en gris les autres EPCI

Valorisation matière et organique des déchets ménagers en Pays de la Loire



source : enquête collecte ADEME - en gris les autres EPCI

Répartition des tonnes de déchets ménagers par filière de collecte



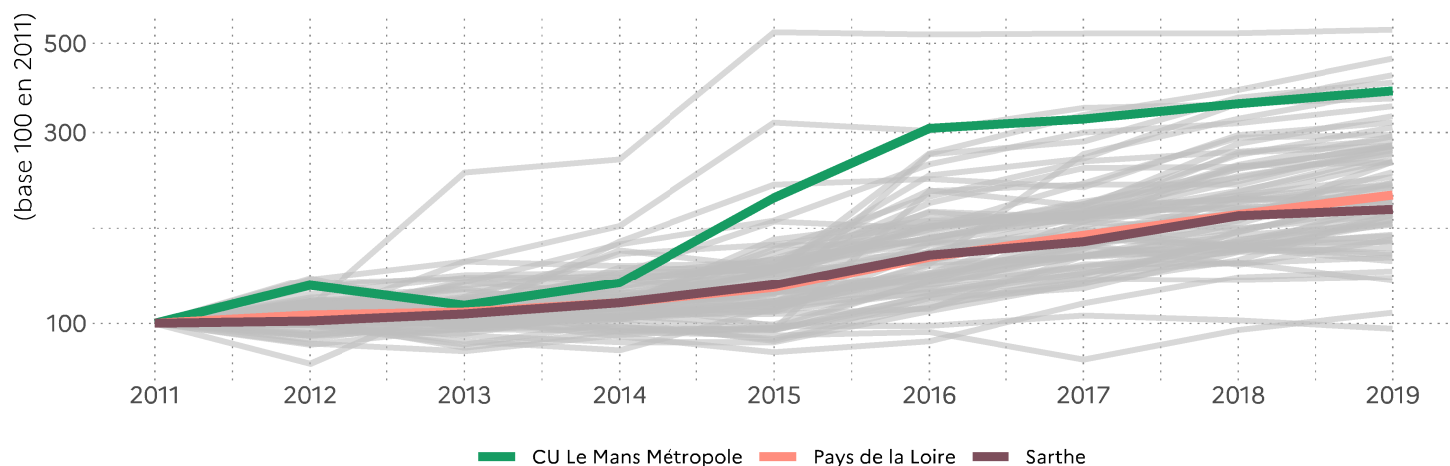
% des tonnes de DMA collectées, source : ADEME, enquête collecte 2017

Agriculture et alimentation locale

source : RGA, Agence Bio

Territoire	Nombre d'exploitations agricoles en 2010	Surfaces agricoles utiles en 2010 (en hectare)	Nombre d'exploitations engagées en agriculture biologique en 2019	Surfaces agricoles utiles engagées en agriculture biologique en 2019 (en hectare)
CU Le Mans Métropole	172	8 398	12	663
Sarthe	5 310	368 571	363	19 551
Pays de la Loire	34 344	2 099 819	3 477	214 906
France métropolitaine	489 977	26 840 274	-	-

Evolution des surfaces agricoles utiles engagées en agriculture biologique



source : Agence Bio, en gris les autres EPCI

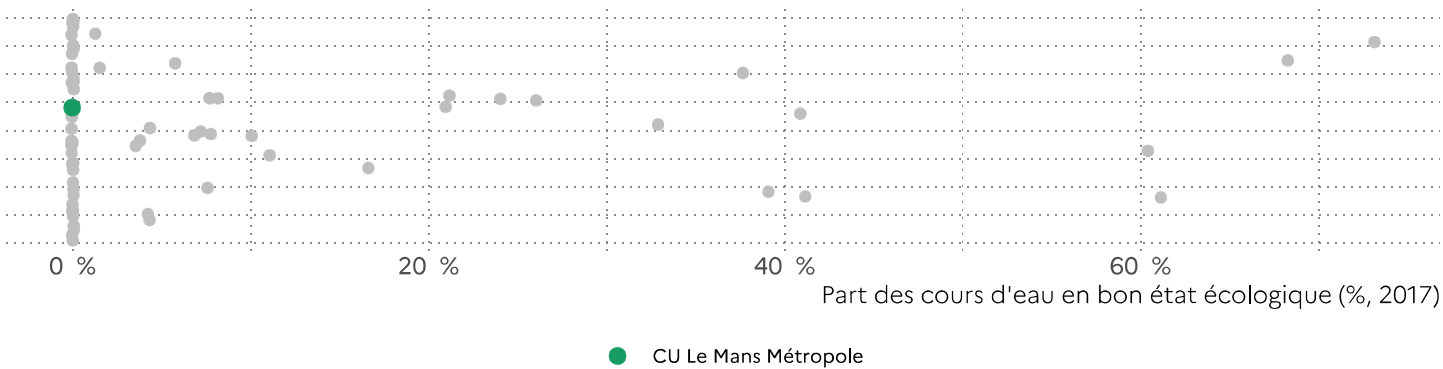
Action en matière de biodiversité

Adhérent au programme "territoires engagés pour la nature" : Oui

source : Agence de l'eau Loire Bretagne, Dreal

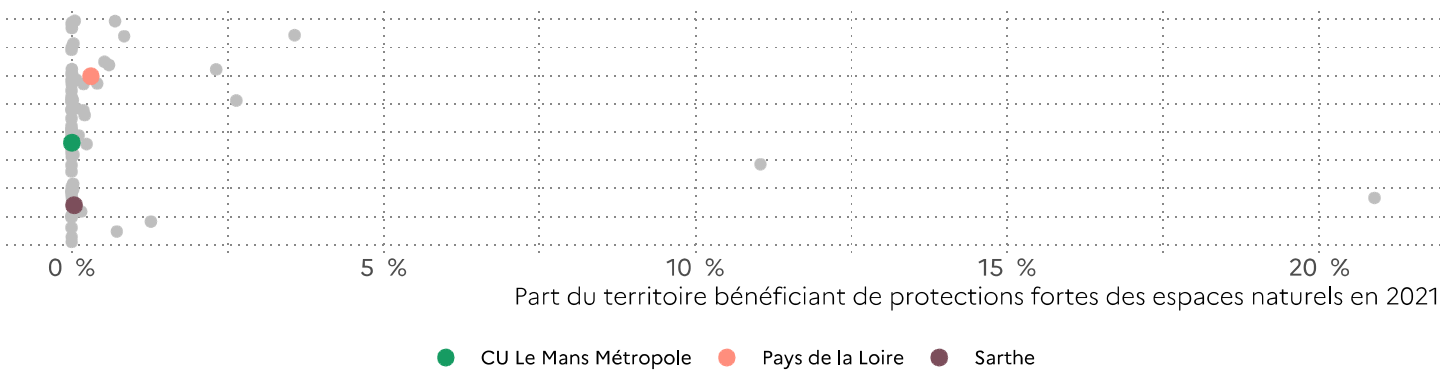
Territoire	Part des cours d'eau en bon état écologique en 2017 (en %)	Part des communes de l'epci ayant le label terre saine en 2021 (en %)	Part du territoire bénéficiant de protections fortes des espaces naturels en 2021 (en %)	Part du territoire bénéficiant du statut d'aires protégées pour la conservation de la nature en 2021 (en %)
CU Le Mans Métropole	0,0	0,0	0,0	0,0
Sarthe	-	-	0,0	11,9
Pays de la Loire	-	-	0,3	17,8

Part des cours d'eau en bon état écologique des EPCI des Pays de la Loire



source : Agence de l'eau Loire-Bretagne

Protections fortes des espaces naturels des EPCI des Pays de la Loire



source : Muséum national d'histoire naturel

Lutte contre l'artificialisation des sols

PLUi

PLUi couvrant l'ensemble de l'epci

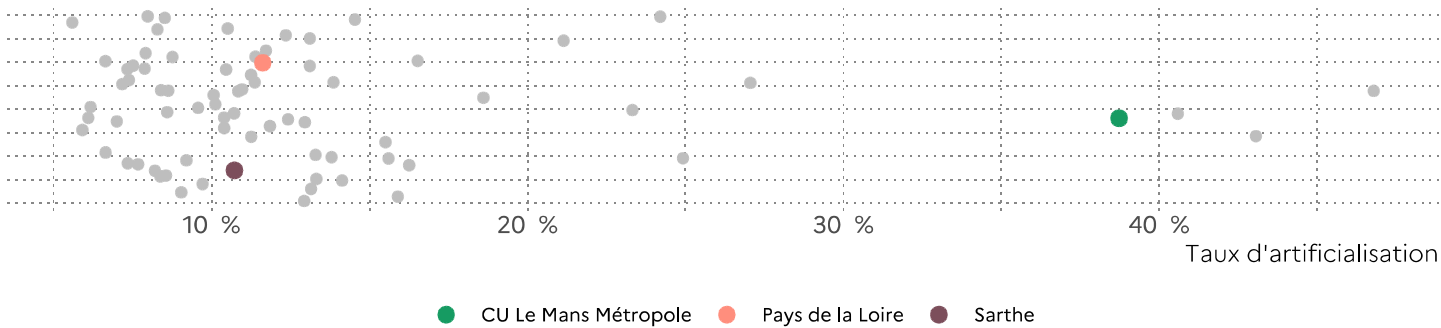
Artificialisation des sols

38.7 % du territoire artificialisé

source : OCSGE, observatoire de l'artificialisation, INSEE

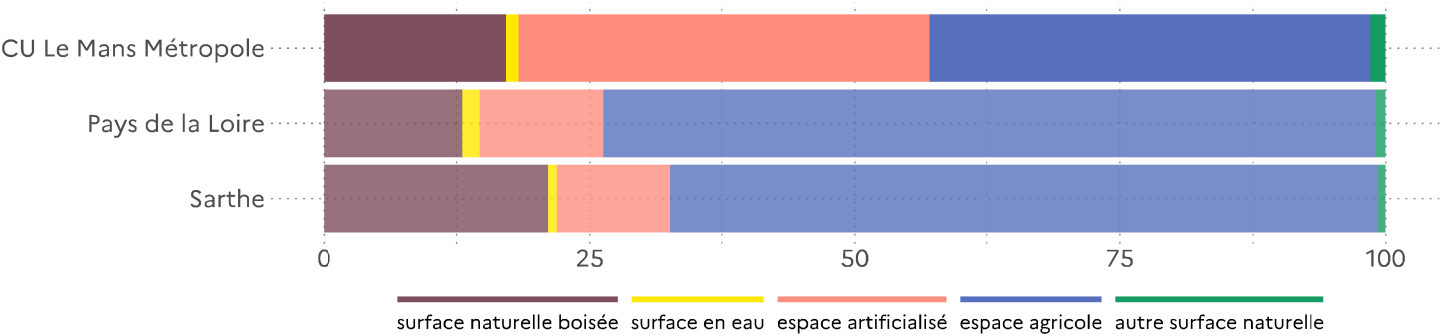
Territoire	Taux d'artificialisation (en %)	Évolution du taux d'artificialisation entre 2013 et 2016	Espaces artificialisés en hectare en 2016	Évolution des espaces artificialisés entre 2013 et 2016 en hectare	Espaces artificialisés supplémentaire par habitant entre 2011 et 2019 (en m2)
CU Le Mans Métropole	38,7	0,4	10 377,5	107,6	4 927,3
Sarthe	10,7	0,1	66 894,6	411,3	3 698,8
Pays de la Loire	11,6	0,1	376 047,0	4 759,8	773,8
France métropolitaine	-	-	-	-	844,3

Taux d'artificialisation par Epci en Pays de la Loire



source : OCSGE 2016 - en gris les autres EPCI

Occupation du sol



source : OCSGE

Eau assainissement

Sage

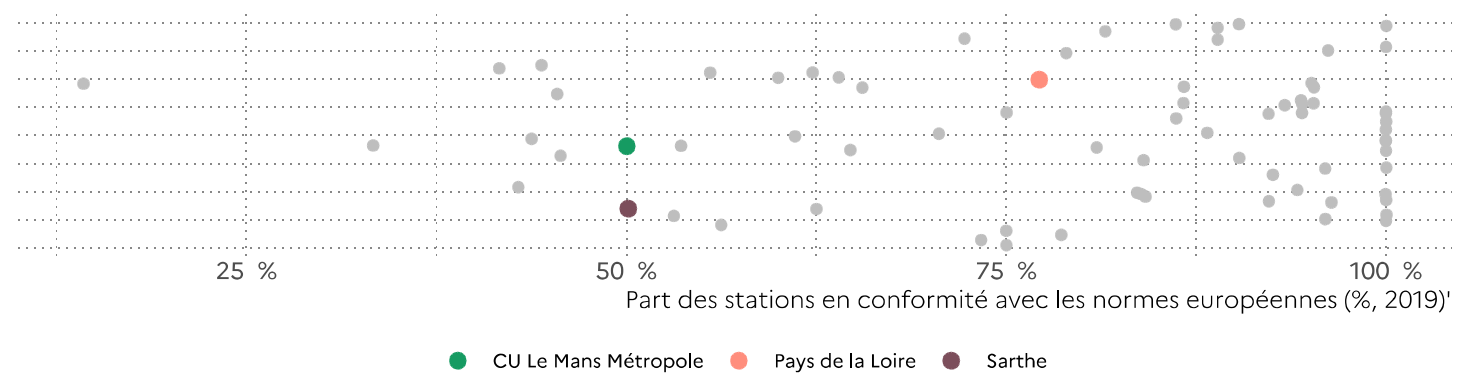
Sage	Avancement du Sage
Sarthe amont	Mis en oeuvre
Huisne	Mis en oeuvre
Sarthe aval	Elaboration

Compatibilité des installations de traitements des eaux usées avec les normes européennes

source : MTE, Portail d'information sur l'assainissement communal

Territoire	Nombre de stations (en 2019)	Nombre de stations en conformité avec les normes européennes (en 2019)	Part des stations en conformité avec les normes européennes (en %, en 2019)
CU Le Mans Métropole	12	6	50,0
Sarthe	347	174	50,1
Pays de la Loire	1 600	1 235	77,2
France métropolitaine	21 650	16 537	76,4

Conformité des stations avec les normes européennes des EPCI des Pays de la Loire



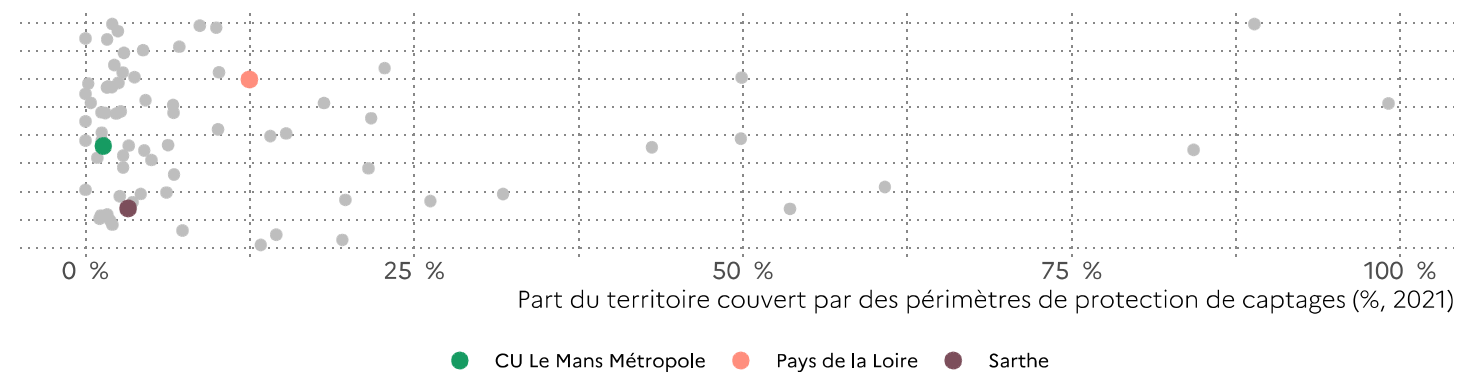
source : MTE, Portail d'information sur l'assainissement communal

Captages

source : Agence régionale de santé des Pays de la Loire

Territoire	Nombre de captages prioritaires (en 2021)	Nombre de captages prioritaires bénéficiant d'un plan d'actions (en 2021)	Nombre de captages inclus dans un périmètre de protection (en 2021)	Part du territoire couvert par des périmètres de protection de captages (en % en 2021)
CU Le Mans Métropole	0	0	1	1,4
Sarthe	9	9	161	3,2
Pays de la Loire	47	42	477	12,5

Protection de captages des EPCI des Pays de la Loire



source : Agence régionale de santé des Pays de la Loire

Sources et méthodes

Mobilité

Nombre de kilomètres d'aménagements cyclables

Source : Open street map

Champ : données collectées à l'échelle des EPCI de la région, mais disponible France entière

Méthode : Les données sont collectées directement sur OSM. 8 requêtes sont exécutées pour récupérer les pistes cyclables, les bandes cyclables et les autres aménagements cyclables (routes et chemins qui ne sont pas accessibles aux véhicules à moteur, les voies particulières de type track et services dont l'accès est interdits aux voitures ou dont l'accès est interdits à tous sauf aux vélos).

La méthode a été définie par le bureau d'études Carto'Cité, par ailleurs mandaté par la DREAL pour l'étude sur le potentiel des véloroutes et des voies vertes (3V) comme support de la mobilité quotidienne, publiée en 2018.

Plus d'info : <https://wiki.openstreetmap.org>

Limite : Open street map est une source collaborative

Existence de parkings à vélos sécurisés

Source : Open Street Map, données collectées via le service de téléchargement [Data OSM développement informatique](#).

Champ : France entière

Méthode : Data OSM est une infrastructure offrant la possibilité de manipuler, valoriser et télécharger les données OpenStreetMap de façon simple et sans que cela ne nécessite de compétences avancées en informatique. La couche téléchargée est obtenue avec la requête :

```
amenity LIKE '%bicycle_parking%' OR (amenity LIKE '%motorcycle_parking%' AND bicycle = 'yes')
```

Nombre de points de recharge électrique ouverts au public

Source : data.gouv.fr, [fichier consolidé d'Etalab](#) et [fichier OSM](#)

Champ : France entière

Méthode :

A/ Consolidation de la couche géo des bornes de recharges

1- Plusieurs traitements de géolocalisation des données sans coordonnées valides :

- Report de la géométrie valide d'une autre borne de recharge de la même station
 - Utilisation de l'API BanR et de l'adresse
 - Centroïde de la commune en dernier recours (63 bornes sur 23400)
2. Combinaison avec la couche OSM : seuls les emplacements de recharge distant de plus de 7,5 mètres des emplacements connus d'Etalab ont été ajoutés à la couche
3. Elimination des doublons : un point de recharge = un numéro de station, un id de point de recharge et une localisation. En raison des défauts de qualité (champs non renseignés), on ne peut pas éliminer tous les doublons par une simple instruction de dédoublonnage sur ces 3 champs. Un dédoublonnage pas regroupement géo a donc également été opéré (Toutes les bornes de recharges ayant les mêmes coordonnées géo sont réputées appartenir à la même station (hors stations localisées au centroïde de leur commune)
4. Redressement du champ nombre de points de charge : pour chaque enregistrement, on considère que le nombre de points de charge est égale à 1 si la variable n'est pas renseignée.

B/ Calcul des indicateurs à la commune

Le nombre de station de chaque commune est calculé comme le nombre d'emplacements géographiques distincts, le nombre de points de charge comme la somme des points de charges.

Part du territoire couvert par une autorité organisatrice de la mobilité

Source : Banatic

Champ : Epci ayant leur siège en Pays de la Loire

Méthode : recensement des territoires des Pays de la Loire dans la liste des AOM (code compétence C4530 "Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports").

Dans les Pays de la Loire, l'ensemble des AOM sont soit des EPCI, soit des organismes dont le contour correspond à celui d'un EPCI. L'analyse a donc pu être faite à l'échelle de l'Epci.

Part des actifs cyclistes

Source : RP Insee, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4515510?sommaire=4516095#consulter>

Champ : France entière

Méthode : fourniture des données déplacement domicile/travail 2017 de la population active de 15 ans ou plus ayant un emploi (NAV3), la catégorie retenue étant celle des personnes utilisant le mode vélo.

Energie climat

Émission de gaz à effet de serre du territoire

Source : Air Pays de la Loire, Basemis v5.

Champ : Région Pays de la Loire au sens strict (pas de données pour les communes extérieures à la région des EPCI inter-régionaux)

Méthode : fourniture des émissions du scope 1, périmètre SECTEN, hors UTF.

Plus de détails dans le [rapport méthodologique Basemis](#)

Consommations énergétiques du territoire

Source : Air Pays de la Loire, Basemis v5.

Champ : Région Pays de la Loire au sens strict (pas de données pour les communes extérieures à la région des EPCI inter-régionaux)

Méthode : fourniture des consommations d'énergie finale du territoire.

Plus de détails dans le [rapport méthodologique Basemis](#)

Production annuelle d'électricité renouvelable et de biométhane

Source : DREAL - EnR de réseaux TEO, d'après plusieurs jeux de données publiés sur les open data des gestionnaires de réseaux

Champ : France entière pour le biométhane, Région et EPCI interrégionaux pour l'électricité renouvelable. Avant 2017, la production électrique se limite aux frontières de la région.

Méthode : Mise à jour de la carte communale, estimations des données secrétisées ou manquantes. Plus de détails sur [l'onglet à propos de l'application EnR de réseaux](#)

Nombre de passoires thermiques dans les résidences principales

Source : kit AT44 INSEE/SDES précarité énergétique - Insee, recensement de la population (RP), enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS) et revenus disponibles localisés (RDL) de 2008 ; SOeS ; Anah.

Champ : France entière

Méthode : l'investissement AT44 de l'INSEE et du SDES repose sur une estimation des dépenses d'énergie et des revenus de chaque ménage recensé. Pour cela une caractérisation des résidences principales par étiquette DPE a été opérée grâce à une modélisation des consommations d'énergie des logements réalisées par l'ANAH. Les résultats de ces différentes estimations sont jugés valides dès lors que le territoire comprend plus de 27500 habitants.

Les passoires thermiques recensées grâce à cette source correspondent aux résidences principales à l'étiquette énergie F ou plus.

Nombre de passoires thermiques dans le parc social

Source : Répertoire du parc locatif social (RPLS)

Champ : France entière

Méthode :

Parc locatif social : le répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) recense l'ensemble des logements appartenant aux bailleurs sociaux. Le parc locatif social désigne l'ensemble des logements, conventionnés ou non, des bailleurs des catégories suivantes : OPH, ESH ou associations agréées. Le parc social comprend également les logements conventionnés des SEM agréées. Sont ainsi exclus les logements non conventionnés appartenant à une SEM de France métropolitaine dont les caractéristiques sont proches du secteur libre.

Passoires thermiques : Pour mesurer la performance énergétique d'un logement, le professionnel utilise deux étiquettes : une étiquette « énergie » indiquant la consommation énergétique annuelle du logement sur une échelle allant de A (consommation faible, inférieure à 51 kWh/m²/an) à G (consommation importante, supérieure à 450 kWh/m²/an), et une étiquette « effet de serre » indiquant l'impact annuel de cette consommation énergétique sur les émissions de gaz à effet de serre sur une échelle allant de A (émission faible, inférieure à 6 kg d'équivalent carbone/m²/an) à G (émission importante, supérieure à 80 kg d'équivalent carbone/m²/an). Dans cette publication, le DPE énergie est utilisé pour estimer les passoires thermiques, définies comme les logements étiquetés F et G. Le DPE est considéré comme réalisé si le bailleur renseigne une date de réalisation de ce DPE. Toutefois certains bailleurs peuvent renseigner cette date sans remonter le résultat de ce diagnostic. Dans ce cas, nous n'avons pas d'étiquette pour ce DPE.

Nombre de copropriétés en situation fragile ou dégradée

Source : Registre national des copropriétés

Champ : Pays de la Loire

Méthode : Pour chaque copropriété, il est créé un indicateur de vulnérabilité pouvant varier de 0 à 183. Cet indicateur est établi à partir de différents critères de la copropriété. La notion de copropriété fragile a été attribuée aux 5% ayant le plus fort indicateur.

Nombre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE sur le territoire

Source : ADEME, portail open data

Champ : France entière

Méthode : croisement des données diffusées par l'ADEME avec la base SIRENE pour obtenir le code commune et la taille des établissements certifiés RGE. Agrégation de la nomenclature ADEME pour passer d'une quarantaine de domaines de travaux certifiables à une dizaine.

Nombre estimé de chaudières à fioul

Source : RP Insee

Champ : France entière

Méthode : La donnée disponible et prise en compte, correspond au nombre de résidences principales utilisant le fioul (mazout) comme combustible principal du logement, et non pas le nombre de chaudières à Fioul.

Etat d'avancement PCAET

Source : Suivi DREAL/MECC et DDT

Champ : Pays de la Loire

PTRE mis en place

Source : [ADEME Pays de la Loire](#)

Champ : Pays de la Loire

Méthode : L'ADEME et la région des Pays de la Loire soutiennent la mise en place de plateformes territoriales de la rénovation énergétique dans le cadre d'appels à manifestation d'intérêt (AMI). Quatre plateformes territoriales de la rénovation énergétique sont en cours d'expérimentation dans la région.

Elles sont portées par :

- la Carène, la communauté d'agglomération de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique) : Écorénove ;
- la communauté de communes d'Erdre et Gesvres (Loire-Atlantique) : Serenah ;
- Angers Loire Métropole (Maine-et-Loire) : Mieux chez moi ;
- le pays des Herbiers (Vendée) : Je rénove.

Vulnérabilité énergétique des ménages dans les déplacements

Source : kit INSEE/SDES AT44 précarité énergétique - Insee, recensement de la population (RP), enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS) et revenus disponibles localisés (RDL) de 2008 ; SOeS ; Anah.

Champ : France entière

Méthode : L'investissement AT44 de l'INSEE et du SDES repose sur une estimation des dépenses d'énergie et des revenus de chaque ménage recensé. Pour cela une caractérisation des résidences principales par étiquette DPE a été opérée grâce à une modélisation des consommations d'énergie des logements réalisées par l'ANAH. Les résultats de ces différentes estimations sont jugés valides dès lors que le territoire comprend plus de 27500 habitants.

Un ménage est considéré comme en situation de vulnérabilité énergétique dans les déplacements dès lors que ses dépenses de carburants dépassent 4,5 % de ses revenus.

Traitement des déchets

Tonnage de déchets produits par le territoire

Source : Enquête collecte 2017 ADEME, accessible via [SINOE](#)

Champ : l'enquête est France entière, mais seules les données individuelles de la région sont accessibles à la DREAL

Méthode : Le tonnage de déchets produits par le territoire concerne le seul périmètre des déchets ménagers et assimilés. Les déchets des professionnels qui ne sont pas gérés par le service public de la collecte des déchets ménagers sont exclus. Par ailleurs les tonnages de gravats, très mal connus dans leur globalité ont été exclus du périmètre observés. Les chiffres fournis correspondent ainsi au périmètre des déchets ménagers et assimilés, comprenant les ordures ménagères résiduelles, les collectes séparatives d'emballages, papiers, verre, encombrants, déchets verts... et les collectes en déchèteries.

Limite : les EPCI dont la collecte est gérée par un syndicat intercommunal regroupant plusieurs EPCI, ne disposent pas de données à leur échelle.

Existence d'opération de promotion du compostage en pied d'immeubles ou de quartiers

Source : enquête collecte 2017 ADEME, accessible via [SINOE](#)

Champ : l'enquête est France entière, mais seules les données individuelles de la région sont accessibles à la DREAL.

Limite : Les EPCI dont la collecte est gérée par un syndicat intercommunal regroupant plusieurs EPCI, ne disposent pas de données à leur échelle.

Taux de tri sélectif par filière

Source : enquête collecte 2017 ADEME, accessible via [SINOE](#).

Champ : l'enquête est France entière, mais seules les données individuelles de la région sont accessibles à la DREAL

Méthode : le tonnage de déchets produits par le territoire concerne le seul périmètre des déchets ménagers et assimilés, détaillé ci-dessus. Pour chaque filière, le taux de tri correspond à la proportion de déchets collectés orientée vers une filière de traitement relevant de la valorisation matière ou organique.

Limite : les EPCI dont la collecte est gérée par un syndicat intercommunal regroupant plusieurs EPCI, ne disposent pas de données à leur échelle.

Agriculture et alimentation locale

Nombre d'exploitations agricoles et superficies agricoles utilisées

Source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, site [Agreste, recensement agricole 2010](#).

Champ : France entière, régions, départements, EPCI, communes

Méthodologie : le téléchargement procure les principaux résultats chiffrés au format tableur des recensements agricoles 2010, 2000 et 1988 par département, canton et commune. Les données sont localisées à la commune du siège de l'exploitation. Les superficies agricoles utilisées (SAU) sont celles des exploitations ayant leur siège dans la commune et non celle de la commune.

Agriculture biologique

Source : [Agence Bio](#)

Champ : régions, départements et EPCI pour la France entière

Méthodologie et limite : Les données de l'agence bio maintenant disponibles à la commune et à l'EPCI. Les données à l'échelle de la commune ne sont disponibles que pour l'année 2019. Les données concernant moins de trois exploitations sont soumises au secret statistique. En sélectionnant les communes de la région des Pays de la Loire et toutes surfaces pour les groupes de cultures, on arrive à un taux de secrétisation de 53,7%. Les données communales n'ont donc pas été traitées.

Les données à l'échelle de l'EPCI sont disponibles pour les années 2010 à 2019. Pour les EPCI de la région des Pays de la Loire et toutes surfaces pour les groupes de cultures, on arrive à un taux de secrétisation infime : seuls CC de l'île de Noirmoutier de 2010 à 2019 et CC du Sud Est du Pays Manceau de 2010 à 2014 sont concernées.

Action en matière de biodiversité

Part du territoire couvert par les aires protégées

Source : Muséum national d'histoire naturel

Champ : Le territoire terrestre de la région, des départements et des communes des Pays de la Loire, ainsi que des EPCI compris entièrement ou partiellement en Pays de la Loire pour l'indicateur de protection par le statut d'aires protégées pour la conservation de la nature. L'indicateur sur les protections fortes ne concerne en revanche que les Pays de la Loire au sens strict.

Méthodologie : L'indicateur donne la part de territoire couvert par des protections fortes (aires protégées sous protection forte) ou "élargies" (aires protégées). Les définitions de protection forte et d'aire protégée sont celles de la [Stratégie nationale pour les aires protégées 2030 pages 60 et 64](#).

Bon état écologique des cours d'eau

Source : Agence de l'eau Loire-Bretagne, [l'état écologique 2017 des cours d'eau](#)

Champ : EPCI des Pays de la Loire.

Méthodologie : La part de cours d'eau en bon état de chaque territoire a été calculée en faisant le ratio entre la surface des masses d'eau de bassin versant en bon état écologique et la surface du territoire considéré. En effet, le réseau des stations ne couvrant pas exhaustivement celui des masses d'eau, ce n'est pas le décompte des stations représentatives des masses d'eau qui a servi de base au calcul.

Limite : Estuaire de la Loire et plan d'eau ne sont pas pris en compte.

Label « Territoires engagés pour la nature »

Source : OFB, site.engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr

Champ : Pays de la Loire

Méthodologie : Le programme « Territoires engagés pour la nature » vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité. Il s'adresse aux communes et intercommunalités quelle que soit leur taille, qu'elles soient débutantes ou initiées en matière de biodiversité.

Label « terre saine »

Source : [Ecophyto](#).

Champ : Pays de la Loire

Méthodologie : La création du réseau national et du Label « Terre Saine, communes sans pesticides » vise à valoriser l'action des collectivités territoriales (communes et EPCI) qui n'utilisent plus de produits phytosanitaires et les démarches collectives de réduction d'usage.

Le label étant attribué aussi bien à des Epci qu'à des communes, la méthode a consisté à indiquer pour chaque Epci, le nombre de communes labellisées (toutes si l'Epci a le label) et le pourcentage de communes labellisées.

Lutte contre l'artificialisation des sols

Etat d'avancement PLUi

Source : Sudocuh

Champ : Pays de la Loire

Méthodologie : Etat d'avancement des PLUi au 31/12/2019. Les valeurs possibles sont :

1. PLUi couvrant l'ensemble de l'epci
2. PLUiH couvrant l'ensemble de l'epci
3. PLUi partiel ne couvrant pas l'ensemble de l'epci
4. PLUi transformés en PLU suite à création de communes nouvelles
5. Absence de PLUi

Surfaces artificialisées

Source : Occupation du sol à grande échelle et BD Topo

Champ : Pays de la Loire

Méthodologie : L'OCS GE est une base de données vectorielle pour la description de l'occupation du sol de l'ensemble du territoire métropolitain et des départements et régions d'outre-mer (DROM). Elle s'appuie sur un modèle ouvert séparant la couverture du sol et l'usage du sol (appelé modèle en 2 dimensions), une précision géométrique appuyée sur le Référentiel à Grande Échelle (RGE®) et une cohérence temporelle (notion de millésime) qui, par le biais de mises à jour successives, permet de quantifier et de qualifier les évolutions des espaces.

L'exploitation de la source s'est appuyé sur les travaux de la DDTM de Vendée en 2017 pour définir les espaces artificialisés à partir du croisement des valeurs attributaires de couverture (CS) et d'usage du sol (US) :

- l'ensemble des surfaces anthropisées (CS 1.1) pour tous les usages du sol ;
- les sols nus (CS 1.2.1) croisés avec l'ensemble des usages du sol sauf la sylviculture (US 1.2), les productions primaires autres (US 1.5), les zones sans usage (US 6.3) ou à l'usage inconnu (US 6.4) ;
- les sols avec végétation ligneuse (CS 2.1) croisés avec usage d'extraction (US 1.3) et usage de production secondaire, tertiaire et usage résidentiel (US 235) ;
- les formations herbacées (CS 2.2.1) hors usage d'agriculture (US 1.1), de sylviculture (US 1.2), sans usage (US 6.3) ou usage inconnu (US 6.4).

Limite : Les données des communes hors région des EPCI inter-régionaux ne sont pas présentes, les totaux de ces EPCI sont donc partiels.

Surfaces artificialisées par habitant

Source : Observatoire de l'artificialisation des sols et population légale de l'INSEE

Champ : France entière

Méthodologie : L'observatoire fournit une évaluation des surfaces artificialisées de début 2009 à fin 2018. Ces surfaces sont sommées et rapportées à la population accueillie par le territoire de début 2007 à fin 2016. En cas de décroissance de la population, l'indicateur ne peut être calculé.

Eau assainissement

Conformité des stations de traitement des eaux usées

Source : Ministère de la transition écologique, [Portail d'information sur l'assainissement communal](#)

Champ : France entière, régions, départements, EPCI, communes

Méthodologie : Les données disponibles concernent les stations de traitement des eaux usées de toutes les agglomérations de 2014 à 2019. On dénombre les stations par communes, tranche d'obligation (minimum et maximum de la capacité de traitement de l'installation en équivalents habitants) et conformité aux normes européennes. Les mailles territoriales supra-communales en sont déduites.

Limite : La conformité de quelques stations ne sont pas connues ; elles sont décomptées à part sans être agrégées aux stations non conformes.

Captages d'eau potable

Source : Agence régionale de santé des Pays de la Loire

Champ : Région, départements et communes des Pays de la Loire, EPCI compris entièrement ou partiellement en Pays de la Loire

Méthodologie : les données permettent de dénombrer par territoire au 1er janvier 2021 le nombre de captages prioritaires, le nombre de captages prioritaires bénéficiant d'un plan d'actions et le nombre de captages protégés par un périmètre de protection de captage (rapproché ou éloigné confondus), ainsi que la part de territoire couvert par un ou plusieurs périmètres de protection de captage.

Limite : les données des communes hors région des EPCI à cheval sur plusieurs régions ne sont pas disponibles, les totaux de ces EPCI sont donc partiels.

Couverture du territoire par un SAGE

Source : L'état d'avancement des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) au 1er janvier 2021 en Pays de la Loire mis à disposition du public par la DREAL des Pays de la Loire sur [SIGLoire](#).

Champ : Région, départements et communes des Pays de la Loire, EPCI compris entièrement ou partiellement en Pays de la Loire

Méthodologie : Pour chaque EPCI est listé la liste des SAGE gérant au moins une partie du territoire et leur état d'avancement : mis en œuvre, première révision, en cours d'élaboration ou hors SAGE.

Limite : Certains SAGE présentent des limites géographiques imprécises, des intersections décrivent en effet des portions de territoire communes ; elles sont alors versées dans la modalité hors SAGE.